

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1119

Artikel: Durée des études : fédéralisme scolaire
Autor: Linder, Wolf
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011475>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DURÉE DES ÉTUDES

Fédéralisme scolaire

Wolf Linder

directeur du Centre de recherche de politique suisse à l'Université de Berne

Ma fille K., qui a vingt ans, a passé en janvier ses examens de maturité à Frauenfeld. Le passage du début de l'année scolaire à l'automne lui a valu une année particulièrement chargée. Les autorités n'ont pas su profiter de cette réforme pour abréger de six mois la durée totale des études jusqu'à la maturité, en la ramenant à douze ans. En Thurgovie comme dans d'autres cantons, les bacheliers ne terminent pas leur scolarité en automne mais en janvier ou au printemps. Une solution taillée sur mesure pour les futurs cadres de l'armée qui peuvent ainsi accomplir dans la foulée écoles de recrue et de sous-officier, mais moins enthousiasmante pour 95% de leurs camarades qui, de février à octobre, sont condamnés à racler la neige, faire les foins, récolter les pommes et ramasser les feuilles mortes, dans l'attente de l'ouverture de l'année universitaire.

Pour R., le fils de mon amie, il en va autrement. Agé de vingt ans également, R. a commencé sa scolarité à six ans, comme tous les petits Vaudois, et a obtenu son certificat de maturité après douze ans d'études. Son école de recrue accomplie, il a commencé ses études universitaires en octobre. Lorsque ma fille K. suivra le cours introductif pour nouveaux étudiants, R. aura déjà passé la moitié de ses examens. Et le fossé ne fera que s'approfondir: dans les universités alémaniques, la durée moyenne des études est notablement plus longue qu'en Suisse romande. Nombreux sont les Romands qui obtiennent une licence à vingt-trois ans déjà, alors que beaucoup d'Alémaniques quittent l'université à trente ans seulement. Tel est l'un des résultats problématiques du fédéralisme scolaire. Ces deux jeunes ont souvent débattu de ce fédéralisme et ne l'apprécient guère. Ils estiment que chacun des deux systèmes a ses avantages et ses inconvénients et que chacun pourrait s'améliorer s'il voulait bien prendre exemple sur les bons côtés de l'autre. Mais ils sont d'accord sur un point: le début tardif de la scolarité et six ans et demi de degré secondaire n'apportent rien de positif.

Ce problème propre à la Suisse alémanique a été reconnu puisque le projet de

nouvelle maturité prévoit une réduction à douze ans de la durée des études jusqu'à la maturité. Néanmoins, je crains fort qu'il se passe beaucoup de temps encore jusqu'à ce que la Suisse alémanique libère ses enfants de l'école avant qu'ils ne soient trop âgés.

Je crois qu'à l'est de la Sarine toutes les réformes touchant à la durée de la scolarité se heurtent à une mentalité qui affecte

**A l'est de la Sarine,
toutes les réformes
scolaires se heurtent au
désir qu'ont parents et
enseignants de garder
les enfants aussi
longtemps que possible
auprès d'eux.**

aussi bien les parents que les politiciens et les enseignants: le désir de garder les enfants aussi longtemps que possible auprès d'eux. Et je peux étayer cette hypothèse. Tout d'abord les parents. Voyez la France où le premier jour d'école est une fête, alors qu'à cette occasion les journaux alémaniques ne manquent pas de présenter la photo d'une mère en pleurs; l'enfant, face à une séparation aussi douloureuse, peut-il s'empêcher de fondre en larmes? Dans ce contexte, il est facile pour les députés de refuser l'ouverture plus précoce des jardins d'enfants ou le développement d'activités préscolaires sous le prétexte que l'Etat n'a pas à enlever les enfants à leurs parents. Lorsqu'on a voulu introduire l'enseignement du français à l'école primaire, les instituteurs de la Suisse orientale ont refusé en arguant que cette matière appartient au degré secondaire. Si l'on ampute d'une année les études secondaires comme à Berne, on provoque aussitôt le lancement d'une initiative populaire (*rejetée depuis, ndlr*) pour la

rétablir, une initiative qui ne change pratiquement rien, si ce n'est qu'elle prolonge d'un an le contrôle des maîtres secondaires sur leur «bien éducatif». Je me suis disputé avec des enseignants du degré secondaire, convaincus que la maturité est une telle épreuve qu'elle nécessite une année intermédiaire pour permettre aux élèves de souffler. Il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce que les bacheliers commencent leurs études aussi tardivement que les étudiants sans maturité ayant appris un métier, moins choyés mais au bénéfice d'une plus grande expérience. Et finalement je me trouve confronté, à l'université, à des partisans d'études longues, même si ces dernières prennent des dimensions historiques.

Certes le temps de maturation diffère selon les individus. Mais je me méfie des cursus de formation dont la longue durée est institutionnalisée. Ce qui me gêne par-dessus tout, c'est cette mentalité de gardiennage qui se camoufle avec les bons arguments de la nécessaire maturation des élèves. Les enfants, les écoliers et les étudiants nous sont confiés, à nous les enseignants. Mais ils ne sont pas notre propriété. Pour qu'ils puissent se développer dans les meilleures conditions, nous devons être suffisamment adultes pour exiger d'eux beaucoup mais aussi pour les laisser s'envoler aussitôt qu'ils le peuvent. ■

Cette chronique a paru le 6 mars dans le quotidien bernois *Der Bund* (traduction DP).

DP **DP** **Domaine
Public**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Secrétaire de rédaction:

Frances Trezevant Honegger (fth)

Ont également collaboré à ce numéro:

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Wolf Linder

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,
case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 – **CCP:** 10-15527-9

Composition et maquette:

Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens